Extinction de l'éclairage public à Couthenans

L'équipe municipale a pour projet d'organiser l'extinction de l'éclairage public sur la commune de Couthenans. Plusieurs raisons nous poussent à faire ce choix :

1/ Réaliser des économies budgétaires : une extinction de 6H par nuit générerait entre 30 et 50% d'économie sur notre facture d'électricité. 40% du montant de la facture va à l'éclairage public.

2/ Limiter la consommation d'énergie : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les déchets toxiques. Préserver les ressources naturelles et diminuer la dépendance aux énergies fossiles.

3/ Garantir une meilleure qualité de vie et protéger la santé humaine : l'alternance jour-nuit est essentielle pour l'homme. L'être humain a un rythme biologique bien défini : il est actif le jour et se repose la nuit. Pour être en bonne santé, ce rythme doit être respecté. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

<u>4/ Protéger la biodiversité</u>: un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Eclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore.

Quelques chiffres sur l'absence de lien entre extinction de l'éclairage public et insécurité. Ces chiffres proviennent des données de la Gendarmerie et des compagnies d'assurance :

80% des cambriolages ont lieu le jour dont la moitié entre 14H et 17H.

99% des délits et méfaits nocturnes ont lieu dans des rues parfaitement éclairées.

Nous souhaiterions couper l'éclairage public chaque nuit. Nous vous proposons de choisir entre 5 créneaux. Nous vous invitons à remplir le coupon et le remettre dans la boîte aux lettres de la Mairie afin de faire entendre votre choix.

Veuillez entourer le créneau qui vous convient pour la coupure de l'éclairage public :

1/22H – 4H 3/23H – 5H

2/ 22H30 – 4H30 4/ 23H30 – 5H30

5/22H-5H30

Nous souhaiterions également votre avis sur le maintien ou non du panneau lumineux d'information :

Maintien: OUI NON

Nous nous interrogeons sur la mise en place d'une application pour téléphone mobile de type Panneau Pocket (notifications à activer ou non sur son téléphone). Seriez-vous intéressés ?

OUI NON

Réponses demandées avant le 1^{er} juin.